



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Bretagne

Rennes, le 12 avril 2024

Service d'appui (CoPrEv)
à la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne

Contact : secrétariat CoPrEv
02 99 33 42 92
mrae-bretagne.appui@developpement-durable.gouv.fr
N/Réf. 2024-011385

Monsieur le Maire,

Le service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne accuse réception, le 11 mars 2024, du dossier de modification n°3 du plan local d'urbanisme de Carnac (56) que vous lui avez transmis pour avis conforme, en application des articles R. 104-33 à R. 104-35 du code de l'urbanisme.

À compter de cette date de réception, et conformément à l'article R. 104-35 précité, la MRAe dispose d'un délai de 2 mois pour formuler son avis conforme, soit d'ici au 11 mai 2024. En l'absence de réponse de la MRAe dans le délai de deux mois prévu, ce même article précise que l'avis tacite est réputé favorable à l'exposé mentionné au 2° de l'article R. 104-34 du même code.

Conformément à l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme, la Commune de Carnac prendra une délibération dans le sens de l'avis conforme, statuant sur la nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

L'avis conforme ou la mention de son caractère tacite ainsi que, dans ce dernier cas, le formulaire mentionné à l'article R. 104-34, sont mis en ligne sur le site internet de la MRAe Bretagne, à l'adresse suivante : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/bretagne-r9.html>.

L'avis conforme ou, en cas d'avis tacite, l'accusé de réception accompagné du formulaire précité, devront ensuite être intégrés par la collectivité au dossier soumis à enquête publique ou mis à disposition du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La cheffe de la division
Évaluation Environnementale

Hélène HANSE
helene.hanse

Signature numérique de
Hélène HANSE
helene.hanse
Date : 2024.04.12
09:57:40 +02'00'

Monsieur le Maire
Mairie de Carnac

Place de la Chapelle - BP 80
56341 CARNAC CEDEX

Horaires d'ouverture : 9h-12h / 14h-17h (sauf vendredi 16h)
Tél. : 33 (0)2 99 33 45 55 – fax : 33 (0)2 99 33 45 16
L'Armorique - 10, rue Maurice Fabre - CS 96515
35065 Rennes cedex

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr